



Saint-Herblain, le 04 mars 2022

Mesdames et Messieurs  
Les responsables d'Associations,  
et d'Établissements publics  
et privés non-lucratifs

**Objet : Adhésion et appel à contribution volontaire ou exceptionnelle 2022**

Chers amis,

La crise sanitaire que nous venons de connaître et qui, nous l'espérons tous, tire à sa fin, montre la nécessité de renforcer encore et toujours les coopérations intersectorielles entre les acteurs pour permettre une approche globale de la santé, à savoir le bien-être physique, mental et social des personnes. C'est aussi le sens du nouveau paradigme qui s'impose à notre secteur, sous le terme de « société inclusive »

Dans un tel contexte, il est plus que jamais nécessaire de faire vivre le CREAI Pays de la Loire, véritable lieu tiers au croisement des regards des politiques publiques et de tous les acteurs de l'accompagnement pour favoriser le déploiement des logiques de coopération au service du parcours de vie et de santé des personnes en situation de vulnérabilité. Ces coopérations sont les garantes d'une continuité des parcours de vie et d'une réponse coordonnée aux besoins singuliers de chaque personne en situation de vulnérabilité.

**C'est pourquoi nous en appelons à la solidarité de toutes les structures gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux.**

Votre CREAI Pays de la Loire se mobilise pour répondre aux besoins qui lui sont exprimés : formation, appui technique, étude, information vers le secteur, animation de groupes de travail, mise en œuvre de journées régionales, participation aux instances, production vers les pilotes des chantiers liés à l'évolution des politiques publiques, .... Cette mobilisation a persisté pendant la crise sanitaire au prix de nombreux aménagements pour répondre aux défis actuels et à l'urgence de rester à proximité des professionnels.

Grâce au maintien de votre soutien en 2021, nous avons pu terminer l'année avec un résultat permettant de commencer à rattraper les pertes des 2 années précédentes.

Nous vous faisons appel aujourd'hui pour que vous mainteniez ce soutien pour 2022 et dans l'avenir.

Nous pourrions ainsi continuer à déployer des projets pour faire vivre dans la région la possibilité d'une expertise indépendante et le développement d'actions répondant aux besoins des personnes que vous aidez ou accompagnez.

En contrepartie de votre contribution volontaire ou exceptionnelle, le CREAI Pays de la Loire met à votre disposition toutes les informations utiles à la compréhension de l'évolution des secteurs sociaux, médico-sociaux, sanitaires à travers notamment :

- la réalisation et la publication d'études sur l'évolution du secteur,
- la Newsletter mensuelle, qui présente l'ensemble de l'actualité du secteur
- des publications spécialisées qui permettent aux acteurs de mieux s'approprier les réformes législatives et réglementaires,
- des interventions ponctuelles auprès de vos administrateurs ou équipes visant une meilleure information,
- la mise en relation avec des ressources ou acteurs spécialisés selon votre besoin.

Au-delà, le versement de votre contribution volontaire ou exceptionnelle au CREAI ouvre droit à des tarifs préférentiels :

- pour les formations proposées par le CREAI,
- pour tout appui technique dans vos structures,
- pour la publication d'une offre d'emploi,
- pour accéder à l'outil ARSENE de conduite de la démarche qualité
- pour nos journées régionales.

Au nom du Conseil d'administration et en vous remerciant pour votre mobilisation, je vous prie d'agréer, chers collègues, l'expression de mes meilleures salutations.

**Françoise JAN**  
**Présidente**



*P.J. : un bulletin d'adhésion à nous retourner, accompagné de votre règlement, merci.*